

SEANCE DU JEUDI 2 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept le deux mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Jean MICHEL, Grégoire MAZZINI, Pierre CARRE, Maurice ENGELMANN, Gérald MABILE, Thierry PROLA, Xavier CULEUX, Jacky LESUEUR, Michel BACARISSE.

Absent excusé : Philippe LEVEAUX qui a donné pouvoir à Patrick DAHLEM. .

Secrétaire de séance : Gérald MABILE.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est lu, puis adopté à l'unanimité.

1 - DELIBERATIONS.

1 - Adhésion et convention avec le service d'instruction des documents d'urbanisme.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.422-1, L.422-8 et R.423-15,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne-Vesle, de la Communauté de communes de Nord-Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougnny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Reims du 19 janvier 2017 mettant à disposition des communes un service commun d'instruction des autorisations d'occupation des sols, Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10000 habitants, ne bénéficieront plus de l'instruction des actes d'urbanisme par les services de la DDT à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Pour répondre à un souci de mutualisation des moyens dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims, cette dernière a constitué un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Le principe présidant à la définition du niveau de service offert est celui du maintien du même niveau de service que celui dont bénéficiaient les communes en 2016, que ce soit en recourant déjà à un service commun, ou par les services de l'Etat. Des ajustements sont ainsi prévus en fonction du périmètre géographique des EPCI qui existaient avant le 1^{er} janvier 2017. Les communes demeurent compétentes en matière d'instruction des actes d'urbanisme et sont libres d'adhérer à ce service commun.

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix,

DECIDE

D'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme par convention,

D'autoriser le maire à signer la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service instructeur et à entreprendre toutes démarches et actions relatives à la convention.

2 - Convention de dette récupérable - transfert de dette théorique à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-5 CGCT,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Reims autorisant Madame Catherine VAUTRIN, à signer la convention de dette récupérable - transfert de dette théorique,

Vu la convention de dette récupérable - transfert de dette théorique à la Communauté urbaine du Grand Reims.

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

D'autoriser le maire à signer la convention de dette récupérable - transfert de dette théorique à la communauté Urbaine du Grand Reims, avec cette dernière.

3 - Approbation des décisions de la commission de chemins.

Monsieur le maire fait lecture du rapport de la commission des chemins qui s'est déroulée le 2 décembre dernier.

Etaient présents : Patrick DAHLEM - Maire, Jean MICHEL : 1er adjoint au Maire, Grégoire MAZZINI et Pierre CARRE - Conseillers,

Objet de la Réunion : Plusieurs chemins de Courcelles-Sapicourt ont été, soit privatisés, soit sont actuellement cultivés, alors qu'ils apparaissent toujours en tant que chemin dans les documents administratifs de la commune. Le but de la réunion est de proposer des solutions au Conseil Municipal, pour régulariser ces situations.

Chemins concernés :

- Le chemin rural de Jonchery sur Vesle à Rosnay dans la zone de la Jacquerelle, dans sa partie limitrophe aux parcelles A 219, 50, 53, 54, 55, 61, 62, 64, 65, 63, 60, 57, 56, 52, 51 et 126, où il est cultivé.
- Le chemin rural dit la Sente du Rû, sur la partie située entre la rue du Montcet et le Rû, où il est rendu privatif.
- Le chemin rural Sente St Jean, sur une longueur d'une trentaine de mètres dans sa partie limitrophe aux parcelles B34, 35, 36 et 33, où il est cultivé.
- La ruelle Durand, dans sa partie limitrophe aux parcelles B427, 112 et 485 où il est rendu privatif.

Solutions proposées par la commission :

- Chemin rural de Jonchery sur Vesle à Rosnay :

La commission propose que le chemin soit conservé dans le tableau jaune, et qu'il soit loué par convention en terre agricole à l'exploitant qui le cultive depuis de nombreuses années. Cette convention non cessible précisera que

ce chemin pourra être rétabli, aux frais de l'exploitant, avec un préavis d'un an.

- Chemin rural dit de la sente du Rû :

Ce chemin est actuellement rendu privatif par le propriétaire du 12 rue du Montcet. Il est proposé de rendre à ce chemin sa destination d'origine, et d'installer une passerelle piétonne sur le Rû. Cette passerelle permettra l'accès au chemin rural du côté des vignes, depuis l'actuelle partie privatisée.

- Chemin rural Sente St Jean :

La commission propose que la partie du chemin située entre le chemin de la Plante aux Ormes et la partie réservée pour un accès piétons à la future zone pavillonnaire des Larris, soit rendue à l'état de chemin par l'exploitant qui la

cultive, dès le premier coup de pioche sur la zone pavillonnaire. Le terrain d'environ 3 ares qui appartient à la commune et que l'exploitant cultive, ferait l'objet d'une convention non cessible.

- Ruelle Durand :

Il est proposé que le chemin soit rétabli et borné de quelques poteaux en bois dans sa partie terminale du côté du chemin du Jardin Michaud. Il sera demandé au propriétaire du 7 rue de Bury, de tailler sa haie qui recouvre une partie du chemin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les décisions de la commission,

CHARGE le maire de mettre en œuvre les décisions prises par la commission.

4 - Mise à jour du tableau vert.

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient de classer dans le domaine public communal certaines voies qui appartenaient à des particuliers et qui ont été, par acte notarié, rétrocédées à la commune.

Il s'agit des voies suivantes :

Sur Courcelles

Impasse de la Charrière,

Rue Georges Ronseaux

Rue St Vincent

Rue Mozart

Rue St Eloi

Impasse St Eloi

Rue des Grandes Années

Chemin des Aunaies

Sur Sapicourt

Impasse de la Fontaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le classement des voies sus citées dans les voies communales,

CHARGE le maire de procéder à leur classement et de mettre à jour le tableau vert des voiries communales.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

5 - Tarif de location de la salle communale.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait envisageable d'augmenter le montant de la location de la salle communale.

Le conseil municipal, à 3 abstentions, 1 voix contre et 7 voix pour,

DECIDE

D'augmenter le montant de la location de la salle communale de 50 € soit un montant de 250 € pour un week-end, et ce dès le 15 juillet 2017.

CHARGE le maire de modifier le contrat de location en ce sens.

AUTORISE la maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

6 - Rémunération des agents de la collectivité.

Le conseil municipal, vu les nouveaux barèmes de traitement à compter du 1^{er} février 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le changement des indices des agents de la collectivité, et ce à compter du 1^{er} février 2017.

A savoir : Mme DESFOSSE Fabienne - IB 642 INM 537

Mr BENOIT Eric - IB 479 INM 416

Mme GALASSO Térésa - IB 362 INM 336

CHARGE le maire de signer les avenants aux contrats des agents sus cités,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

7 - Rapport et devis concernant le dommage ouvrage de la salle de la mairie.

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de la SMABTP, société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics, concernant une fissuration du revêtement carrelé de la salle de la mairie. Un rapport ainsi qu'un devis ont été réalisés.

Après lecture de ses documents,

Le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE et **ACCEPTÉ** le rapport ainsi que le devis présentés.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 - TABLEAUX DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES.

23 avril 2017

8 h - 10 h 45	DAHLEM P - LESUEUR J - MABILE G
10 h 45 - 13 h 30	MAZZINI G - CARRE P - LEVEAUX P
13 h 30 - 16 h 15	MICHEL J - PROLA T - ENGELMANN M
16 h 15 - 19 h	BACARISSE M - DAHLEM P - MABILE G

7 mai 2017

8 h - 10 h 45	CULEUX X - DAHLEM P - MABILE G
10 h 45 - 13 h 30	MAZZINI G - CARRE P - LEVEAUX P
13 h 30 - 16 h 15	MICHEL J - DAHLEM P - ENGELMANN M
16 h 15 - 19 h	CULEUX X - BACARISSE M - LESUEUR J

3 - QUESTIONS DIVERSES.

Zone Natura 2000 : Laure Rogeaux, du Conservatoire des Espaces Naturels, est venue exposer comment il serait possible de mettre en valeur une partie des pelouses du tertiaire de la Zone Natura 2000 de la commune. Il a été convenu de réaliser une visite sur site pour le Conseil Municipal en Juin prochain.

Investissements prévus au budget 2017 : Les principaux investissements prévus au budget sont passés en revue (Complément d'isolation du logement communal, jeux multisports, électrification des cloches de l'église, aménagement des chemins, défibrillateur ...).

A.S.A : Une réunion du groupe de travail a lieu ce samedi matin afin de vérifier le parcellaire de chaque propriétaire. Un courrier sera ensuite envoyé afin d'obtenir ou non leur accord de principe sur la création de l'A.S.A.

Monsieur le maire informe le conseil sur le contenu de la première réunion de compétences de territoire de la communauté urbaine de Reims. Les travaux de voirie concernant le chemin de Treslon et le bas de la rue des Favières ont été acceptés par la communauté urbaine. Après 2017, les rues de l'Eglise, du Lavoir, Gerbault et des Favières devraient être refaites, et ce après avoir effectué la réfection du réseau d'eau.

Coupes de bois : Messieurs Labruyère Sylvain, Ronseaux Jean-Noël, Grandrémy Roger et Dupont Brice ont posé leur candidature pour la coupe de bois, qui sera vendue au prix de 10 € /m3 sur pied.